

19/10) Virement de crédit. Budget

Le Maire demande le virement d'un crédit du chapitre 230-23 " Réfection des
rues " au chapitre 28 "Dotation des Services Autonomes " d'une somme de 236.889.frs.

Approuvé

Adopté à l'unanimité.

Fait, le 19 Décembre 1964

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: J. Chichonol